



102

quatre mille brasses. Taarava-a-Puattitî est le propriétaire de ce terrains.
Signé: Taarava-a-Puattitî.

527. Kawatîme. S'étend depuis la terre de Giarava-a-Gâtuor jusqu'à Tschupuna sur environ vingt cinq brasses. Il s'étend aussi depuis la terre de Ravenvo Gatahîta jusqu'à Tschupuna sur environ quarante cinq brasses. Pito-Nachiv-a-Tsimiki est le propriétaire de ce terrains.
Signé: Pito-Nachiv-a-Tsimiki.

528. Tascura. S'étend depuis la terre de Pito-Torivora-Ticâ jusqu'à celle de Nove-a-Temattau sur environ cent brasses. Il s'étend aussi depuis Nomco jusqu'à la limite d'arrie. Pito-Nachiv-a-Tsimiki est le propriétaire de ce terrains.
Signé: Pito-Nachiv-a-Tsimiki.

529. Taatca. S'étend depuis la terre de Giarava-a-Gâtuor jusqu'à celle de Mittaoro-a-Hopuan sur environ quarante cinq brasses. Il s'étend aussi depuis la terre de Pito-a-Pouow jusqu'à la limite de Roana sur environ trois cent brasses. Hopuan-a-Gîta est le propriétaire de ce terrains.
Signé: Hopuan-a-Gîta.

530. Puruc. S'étend depuis la terre de Taarava-a-Puattitî jusqu'à Puruc sur environ quarante brasses. Il s'étend aussi depuis le terrains de Taarava-a-Puattitî jusqu'en haut de la montagne, sur environ trois brasses. Hopuan-a-Gîta est le propriétaire de ce terrains.
Signé: Hopuan-a-Gîta.

531. Huu. S'étend depuis la terre de Taarava-a-Puattitî qui gris celle de Giarava-a-Gâtuor sur environ trois brasses. Il s'étend ensuite depuis la terre de Taarava-a-Puattitî qui gris celle de Ravenvo-a-Gatahîta, sur environ cinquante brasses. Hopuan-a-Gîta est le propriétaire de ce terrains.
Signé: Hopuan-a-Gîta.